



VILLE de MAYENNE

Budget annexe Eau et Assainissement

Note de Présentation synthétique accompagnant le projet de **BUDGET PRIMITIF 2022**



L'équilibre du budget primitif 2022

Ce budget est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021, soit une reprise excédentaire de 614 769 ,90 € (contre + 571 763,05 € en 2021) en section de fonctionnement et excédentaire de 133 934,68 € (contre + 331 495,51 € en 2021) en section d'investissement.

L'équilibre du budget 2022 s'établit :

- pour la section de fonctionnement à **1 164 390 €** (en progression de 2,5 % par rapport au BP 2021)
- pour la section d'investissement à **1 977 492 €**

FONCTIONNEMENT

		Dépenses		Recettes	
	28K€	dépenses de personnel		Redevances Eau	220K€
	55,5K€	charges à caractère général			
	344K€	Amortissements		Redevances assainissement	280K€
1 164K€				Loyers	5K€
	17K€	Charges financières			
	5K€	Dépenses imprévues		opérations d'ordre	44K€
	715K€	Autofinancement		Excédent 2021	615K€

INVESTISSEMENT

		Dépenses		Recettes	
	1 754,5K€	dépenses d'investissement		Autofinancement	715K€
1 977K€	71,5K€	remboursement de dette		Subventions	413K€
	104K€	dépense d'ordre et dépenses imprévues		amortissements: recettes d'ordre	384K€
	47K€	Reports de crédits 2021		Excédent 2021	234K€
				Reports de crédits 2021	231K€
1 977K€					1 977K€

Pré requis : Le service public de l'eau comme celui de l'assainissement sont qualifiés par la loi « d'industriel et commercial » (art L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont soumis à un principe d'équilibre strict : le financement de l'activité de ces services est assuré par la redevance perçue auprès de l'utilisateur. Les SPIC doivent être gérés en budget annexe.

Pour la gestion de ces deux services, la Ville a opté pour une délégation de service public au moyen d'un contrat de concession confié à la société VEOLIA EAU. Cette concession a été conclue à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans via un contrat d'affermage.

Nos deux services sont assujettis à la TVA et sont donc présentés Hors Taxes.

Conformément à la loi NOTRe les compétences eau et assainissement collectif feront l'objet d'un transfert intercommunal au plus tard au 01/01/2026.

La section d'exploitation 2022

LES RECETTES D'EXPLOITATION 2022 :

RECETTES				
Chap	Intitulé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
70	Produits des services	520 310	500 239,11	505 402
70128	surtaxe eau	215 000	219 986,73	220 000
70611	surtaxe assainissement	300 000	274 917,08	280 000
708	loyers relais radiophonie	5 310	5 335,30	5 402
77	Produits exceptionnels	0	0,00	0
Recettes réelles de fonctionnement		520 310	500 239,11	505 402
002	résultat n-1	571 763	571 763,05	614 770
042	Opérations d'ordre	44 227	44 226,52	44 218
Recettes de fonctionnement		1 136 300	1 116 228,68	1 164 390

Les **recettes réelles 2022** s'élèvent à **505 402 €** et sont présentées en diminution de 2,9% par rapport au budget voté en 2021 et en progression de 1% par comparaison au réalisé 2021 (+ 5 163 €). Elles se composent :

- des surtaxes proposées à 220 000 € pour l'eau et à 280 000 € pour l'assainissement. Leurs montants sont ajustés aux réalisés 2021. Il est proposé compte tenu du niveau des excédents 2021 et de l'autofinancement dégagé en 2022 de maintenir les tarifs à leurs niveaux de 2021 et de 2020. Le programme des travaux envisagés pourra être financé par les recettes d'exploitation inscrites sans revalorisation des tarifs supportés par les usagers.
- Les redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs téléphoniques occupant avec leurs antennes les châteaux d'eau sont budgétées pour 5 402 €.

Les **recettes totales 2022** progressent de 28 090 € par rapport au budget voté en 2021. Elles bénéficient du report favorable de l'excédent d'exploitation 2021.

- La reprise du résultat reporté de 2021 est favorable avec une progression de + 43 007 € entre le résultat repris au budget 2021 (571 763€) et celui repris au budget 2022 (614 770 €).

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION 2022 :

DEPENSES				
Chap	Intitulé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022
011	Charges générales	36 282,50	18 486,81	55 500,00
613	locations	300,00	250,00	300,00
61523	entretiens et réparations	15 000,00	13 955,03	14 200,00
6161	assurances	1 800,00	1 599,24	1 800,00
617	études	10 000,00		0,00
618	divers	582,50	582,50	5 600,00
622	rémunération d'intermédiaires		343,75	30 000,00
628	divers	5 000,00		0,00
635	impôts	3 600,00	1 756,29	3 600,00
012	Charges de personnel	27 000,00	26 353,00	28 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
65	Charges diverses	10,00		
67	Subventions	5 000,00	5 000,00	
66	Charges financières	20 000,00	18 179,60	17 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement		93 292,50	68 019,41	105 500,00
042	Amortissements	336 691,00	333 439,37	343 762,00
023	Virement SI	706 316,50		715 128,00
	Dépenses de fonctionnement	1 136 300,00	401 458,78	1 164 390,00

Les **dépenses réelles d'exploitation** sont composées :

- Des charges à caractère général pour **55 500 €** (50 % des dépenses réelles). Les principales dépenses de ce chapitre concernent :
 - o pour 14 200 € l'entretien des poteaux d'incendie et l'auto surveillance de la station d'épuration par le laboratoire d'analyses départemental,
 - o une dépense nouvelle de 5 000 € en contrepartie de d'adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Eau de la Mayenne conformément à la délibération n°10 du 18/11/2021 (ATD' EAU)
 - o une dépense nouvelle de 30 000 € inscrite en rémunération d'intermédiaires et honoraires pour une campagne de recherche de micro polluants (5 000 €), un repérage des réseaux et investigations complémentaires (5 000€) et des vérifications de branchements /test à la fumée (20 000 €)
 - o les taxes foncières relatives aux châteaux d'eau pour 3 600 €.
- Des charges de personnel pour **28 000 €** correspondant au remboursement annuel du budget général d'un poste de technicien du bureau d'études à 80% tel que délibéré le 15/12/2016.
- Pour 2022 aucune subvention n'est inscrite dans le cadre de la loi Oudin Santini considérant l'absence de demande (dépense 2021 de 5 000 € en faveur de Aide au développement de Burkina pour 2500 € et de l'association AMAFISOA pour 2 500 €).

- Des charges financières pour **17 000 €** correspondant au paiement des intérêts de la dette (détail des échéances en page 6),
- Des dépenses imprévues dans le respect d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section sont inscrites à hauteur de **5 000 €** dans le but de faire face à des dépenses exceptionnelles non prévisibles.

Les amortissements 2022 se chiffrent à **343 762 €**, ils correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs du budget. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens inscrits à l'inventaire.

L'autofinancement propre à l'exercice 2022 ressort à **715 128 €** après reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2021.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 : 1 977 491,88 €

RECETTES					
Chap	Intitulé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	reports 21
1068	Dotation complémentaire réserve	100 000,00	100 912,04	100 000,00	
1068	Excédent de fct capitalisé	912,04			
13	Agence de l'eau	409 831,20	33 852,00	112 840,00	78 988,00
1313	Département		91 776,00	261 601,00	116 231,20
131	Mayenne Communauté			39 000,00	36 007,00
Recettes réelles d'investissement		510 743,24	226 540,04	513 441,00	231 226,20
040	amortissements	336 691,00	333 439,37	343 762,00	
041	Avances sur marchés	31 000,00	30 279,09	40 000,00	
021	virement SF	706 316,50		715 128,00	
001	résultat n-1	331 495,51	331 495,51	133 934,68	
TOTAL Recettes d'investissement		1 916 246,25	921 754,01	1 746 265,68	231 226,20
				1 977 491,88	

En recettes, on retrouve :

- Le résultat d'investissement excédentaire de 2021 de 133 934,68 €, niveau en deçà de celui dégagé en 2020 (331 495,51 €),
- Le virement de la section d'exploitation, constituant l'autofinancement 2022 pour 715 128 €,
- La dotation complémentaire issue du résultat de fonctionnement 2021 de 100 000 € pour compléter le financement de la section d'investissement et compenser la baisse du résultat d'investissement de 2021,
- Trois sources de financement externe via :
 - ✓ L'Agence de l'Eau pour 112 840 € à hauteur de 70% de la dépense engagée dans le cadre des travaux programmés à la station d'épuration du Halage (autosurveillance)
 - ✓ Le fonds départemental d'eau potable et d'assainissement attendu pour 2022 à 261 601 € finançant les travaux programmés en 2022 à hauteur de 30% de la dépense HT et de 10% pour les travaux à la station d'épuration du Halage.

Le financement se répartit en 131 864 € pour les travaux en eau potable et à 129 737 € (dont 125 864 € attendus au titre de la réhabilitation du réservoir Hoche) pour les travaux en eaux usées

- ✓ Mayenne Communauté avec un fonds de concours de 39 000 € (30% des travaux) en contrepartie des travaux de renouvellement en eaux usées programmés sur la zone d'activités des rues Chauverie et Bergès.

(cf le détail associé au programme des dépenses d'investissement)

- Les amortissements, contrepartie de la dépense d'ordre de la section d'exploitation de 343 762 €,
- Les reports de crédits en recettes de 231 226 € correspondent aux subventions du fonds départemental notifiées en 2020 et attendues pour leur solde en 2022 dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux de la rue Anatole France ou encore de Mayenne Communauté pour les travaux d'eaux usées de la rue Saint Léonard (domaine privé du camping).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 :

DEPENSES					
Chap	Intitulé	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	reports 21
020	dépenses imprévues	50 000,00	-00	20 000,00	
16	Emprunts et dettes	70 000,00	69 374,60	71 500,00	
2031	schéma directeur EU	14 290,00	4 620,00		
21	Travaux AEP	550 322,55	166 161,15	78 980,00	18 243,52
21	Travaux EU	961 999,26	395 837,49	1 218 339,64	29 100,72
23	Travaux en cours AEP	81 851,55	25 917,92	427 110,00	
23	Travaux en cours EU	112 555,89	47 829,65	30 000,00	
	Dépenses réelles d'investissement	1 841 019,25	709 740,81	1 845 929,64	47 344,24
040	subventions d'équipement	44 227,00	44 226,52	44 218,00	
041	opérations patrimoniales	31 000,00		40 000,00	
	TOTAL Dépenses d'investissement	1 916 246,25	753 967,33	1 930 147,64	47 344,24
				1 977 491,88	

- Les crédits d'investissement 2022 sont proposés à hauteur de **1 977 491,88 €**. Ils comprennent :
 - ✓ les opérations d'ordre pour 84 218 €,
 - ✓ le remboursement du capital de la dette pour 71 500 € selon les échéances d'amortissement suivantes :

Année 2022	N éch	Contrats		Solde
		Amortissement	Intérêts	
Janvier	1	22 751,66 €	7 339,21 €	30 090,87 €
Février	2	8 025,81 €	1 263,31 €	9 289,12 €
Mars	2	4 000,00 €	1 245,60 €	5 245,60 €
Avril	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mai	2	8 070,98 €	1 187,36 €	9 258,34 €
Juin	2	4 000,00 €	1 211,00 €	5 211,00 €
Juillet	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Août	2	8 116,53 €	1 152,16 €	9 268,69 €
Septembre	2	4 000,00 €	1 176,40 €	5 176,40 €
Octobre	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Novembre	2	8 162,44 €	1 107,30 €	9 269,74 €
Décembre	2	4 000,00 €	1 141,80 €	5 141,80 €
TOTAL	17	71 127,42 €	16 824,14 €	87 951,56 €

- ✓ les reports de crédits de dépenses engagées (devis signés) sur l'exercice 2021 mais non facturées en 2021 pour 47 344,24 € dont les travaux de renouvellement des réseaux de la rue Anatole France,
- ✓ le programme de travaux défini selon le programme des travaux de voirie du budget principal (rues Charles Blois) et dans le respect des schémas directeurs en assainissement et eau potable.

Il sera consacré à deux projets phares avec :

- l'auto surveillance de la station du Halage (161 200 € financé à 80% par l'Agence de l'Eau et le Fonds Départemental) et,
- la réhabilitation du réservoir Hoche (419 547 € financé à 30% par le Fonds Départemental).

Au total ce programme de travaux pour 2022 s'élève à **1 378 190 €** avec la décomposition suivante :

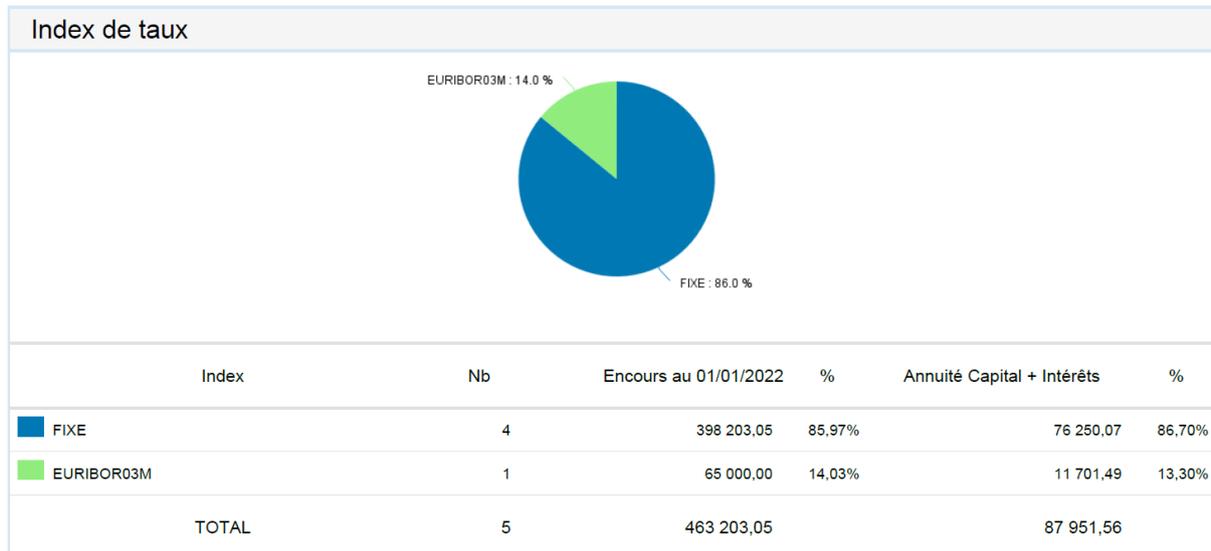
Travaux proposés	Contexte	Dépenses			Recettes			
		Alimentation Eau Potable	Eaux usées	Total HT	Fonds Départemental	Agence de l'Eau	Mayenne Communauté	Total HT
Autosurveillance travaux station d'épuration du Halage	Conformité réglementaire /Priorité schéma directeur EU		161 200 €	161 200 €	16 120 €	112 840 €		128 960 €
Réaménagement collecte secetur rue Jeanne d'Arc/Quai Carnot/Pont Notre Dame	Conformité réglementaire /Priorité schéma directeur EU		251 196 €	251 196 €	72 600 €			72 600 €
Extinction de réseaux Chemin de Grinhard	Priorité schéma directeur EU	40 000 €	166 960 €	206 960 €				- €
Réaménagement collecte EU La Poterie Impasse de la Ronceraie	Priorité schéma directeur EU		101 724 €	101 724 €	30 517 €			30 517 €
Réhabilitation réservoir Hoche	Priorité schéma directeur AEP	419 547 €		419 547 €	125 864 €			125 864 €
Renouvellement réseau AEP rue de Fontaine (90 m de tranchée)	Priorité schéma directeur AEP	15 000 €		15 000 €				- €
Renouvellement réseau EU zone d'activités des Chauverie	Fonds de concours Mayenne Communauté		130 000 €	130 000 €			39 000 €	39 000 €
Renouvellement réseaux rue Charles Bois (110 m)	Priorité SDAEP	20 000 €	35 000 €	55 000 €	16 500 €			16 500 €
Divers travaux concessionnaire		7 563 €	30 000 €	37 563 €				- €
TOTAL		502 110 €	876 080 €	1 378 190 €	261 601 €	112 840 €	39 000 €	413 441 €

- ✓ un crédit de 376 240 € est proposé à titre de réserve pour financer les travaux inscrits au programme pluriannuel d'investissement déterminés par les schémas directeurs d'assainissement et d'alimentation en eau potable.

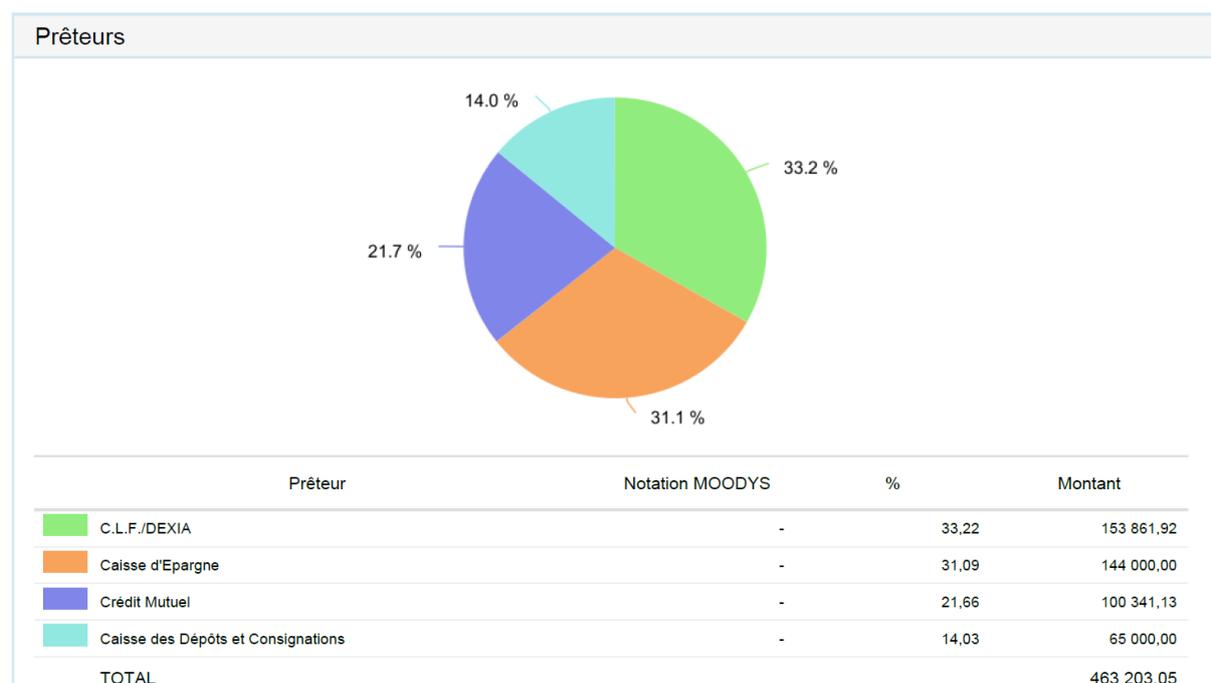
FOCUS SUR LA DETTE :

La dette du budget annexe eau et assainissement au 01/01/2022 s'élève à **463 203,05 €**. Elle comprend un encours de 5 prêts et dispose d'un taux moyen de 3,74 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 6 ans et 2 mois.

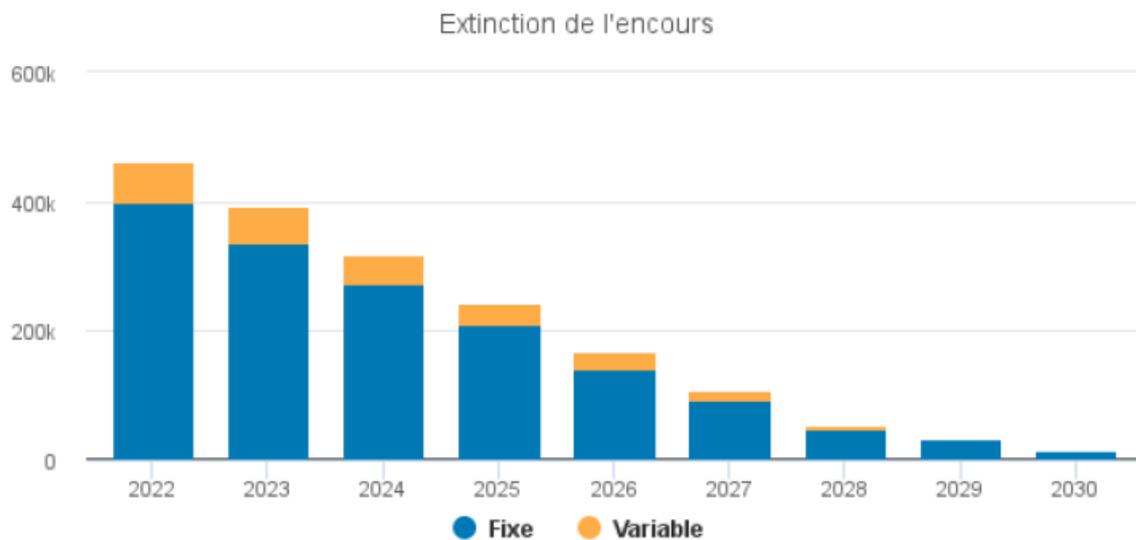
Présentation par type de risque :



Présentation par prêteur :



Présentation du profil d'extinction de la dette :



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2022	463 203,05	87 951,56	16 824,14	3,74%	3,92%	71 127,42	87 951,56
2023	392 075,63	87 507,77	14 554,39	3,87%	3,97%	72 953,38	87 507,77
2024	319 122,25	86 821,38	11 965,75	3,92%	3,99%	74 855,63	86 821,38
2025	244 266,62	85 882,01	9 044,56	3,93%	4,02%	76 837,45	85 882,01
2026	167 429,17	65 904,80	6 196,59	3,90%	4,03%	59 708,21	65 904,80
2027	107 720,96	58 577,32	3 856,36	3,57%	3,93%	54 720,96	58 577,32
2028	53 000,00	22 531,25	1 531,25	3,48%	3,53%	21 000,00	22 531,25
2029	32 000,00	16 899,60	899,60	3,46%	3,51%	16 000,00	16 899,60
2030	16 000,00	16 346,00	346,00	3,46%	3,51%	16 000,00	16 346,00